



M. Olivier Solioz, (SPVal)
M. David Rey (AVECO)
Mme Manuella Salamin (AMES)

Date **12 JUIN 2019**

La pédopsychiatrie et les mesures de prises en charge des élèves au comportement inadapté

Madame la présidente de l'AMES,
Messieurs les présidents de l'AVECO et de la SPVal,

Nous avons bien reçu votre courrier du 25 février dernier et vous en remercions. Les préoccupations de vos associations concernant la situation de l'école obligatoire dans notre canton ont retenu toute notre attention.

Les difficultés rencontrées par les enfants dans le cadre de leur scolarité font l'objet de nombreuses mesures mises en place par le Département de l'économie et de la formation (DEF). En particulier, l'art. 48 de la Loi en faveur de la jeunesse prévoit que les prestations spécialisées ambulatoires sous forme de conseil éducatif, de psychologie scolaire, de psychologie de l'enfance et de l'adolescence, de logopédie ou de psychomotricité sont de la compétence du DEF, pour autant que celles-ci ne soient pas prises en charge via la LAMal.

La situation de pénurie de pédopsychiatres, tout comme l'ensemble des professions médicales de psychiatrie, est bien connue et frappe également de nombreux autres cantons. Toutefois, ces derniers mois, le canton a autorisé l'installation de plusieurs pédopsychiatres dans les différentes régions du Valais en appliquant notamment de manière souple la clause du besoin pour les médecins ayant fait leurs études dans cette spécialité. L'offre ambulatoire privée en pédopsychiatrie devrait ainsi s'améliorer à court terme. Ainsi, notre canton dispose actuellement de 22 pédopsychiatres installés en cabinet dans le Valais romand et au bénéfice d'une autorisation de pratique à titre indépendant. Deux nouvelles autorisations de pratiquer viennent d'être délivrées par l'Office du médecin cantonal.

Même si l'Hôpital du Valais a mis en place des Centres de Compétences en Psychiatrie et Psychothérapie (CCPP) ambulatoires pour répondre notamment aux besoins du DEF en matière de pédopsychiatrie ambulatoire, sa principale mission reste la prise en charge hospitalière. Au niveau de la pédopsychiatrie stationnaire, une baisse du taux d'occupation des lits de Sierre a été constatée. Pour l'heure, il est trop tôt pour pouvoir tirer des conclusions. Néanmoins, on peut imaginer que l'augmentation de l'offre ambulatoire privée a un impact sur l'offre stationnaire.

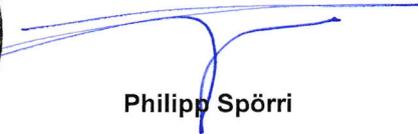
Nous sommes conscients que la situation actuelle n'est pas satisfaisante concernant la prise en charge des enfants nécessitant des soins dans le domaine de la pédopsychiatrie sur le plan cantonal. Afin de renforcer la prise en charge en pédopsychiatrie à long terme en Valais, le canton va inviter les prestataires de soins à améliorer les collaborations existantes entre les différentes structures. Il va également soutenir la mise en place de structures ambulatoires et favoriser le

développement de réseaux de formation afin d'attirer davantage de professionnels de la santé dans ce domaine.

Dans son rapport de 2015¹, l'Observatoire cantonal de la jeunesse (OCJ) a mis en évidence les difficultés rencontrées dans la prise en charge des enfants et adolescents souffrant de troubles psychiques. En outre, le DSSC souhaite définir une stratégie cantonale en matière de santé psychique. Dans ce contexte, un mandat va être prochainement attribué à un bureau d'étude spécialisée afin d'évaluer l'organisation en lien avec la prévention, la promotion de la santé et les structures de prise en charge de la santé psychique en Valais. L'offre stationnaire et ambulatoire des domaines de la psychogériatrie, de la psychiatrie pour adulte et de la pédopsychiatrie en Valais feront notamment l'objet d'une analyse. Ce bureau sera également chargé d'entendre tous les partenaires et d'émettre des recommandations afin d'améliorer la prise en charge des patients sur tout le territoire cantonal.

Nous vous prions de recevoir, Madame la présidente. Messieurs les présidents, l'expression de nos cordiales salutations.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président  Roberto Schmidt		Le chancelier  Philipp Spörri
--	--	--

- Copies à**
- Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports du Grand Conseil
 - Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du Grand Conseil
 - Département de l'économie et de la formation, M. le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay
 - Service de l'enseignement
 - Service cantonal de la jeunesse

Adresses des destinataires

- Société pédagogique valaisanne (SPVal), M. Olivier Solioz, président, Ch. des Brises 22, 1958 Uvrier
- Association valaisanne des enseignants du cycle d'orientation (AVECO), M. David Rey, président, rue des Champs du Moulin 3, 1964 Conthey
- Association des maître-sse-s de l'enseignement spécialisé du VS romand (AMES), Mme Manuella Salamin, présidente, route de Riondaz 28, 3968 Veyras

¹ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.vs.ch/web/sci/rapport-2015>